



Extrait des décisions du conseil communal du 24.08.2017

Réuni en séance ordinaire le 24.08.2017, le conseil communal :

- a accepté la demande d'Air-Glacières concernant l'autorisation pour le transport de personnes au Col du Lein dans le cadre du Rallye International du Valais le samedi 28 octobre 2017 ;
- a adjugé deux offres du Triage forestier Catogne – Mt.-Chemin, à savoir :
 - offre relative à la confection de 10 supports panneaux pour le sentier Labonature pour le montant de **Fr. 9'720.-- TTC** ;
 - offre pour la confection d'un panneau trois faces au départ du Sentier du Bicentenaire au Col du Lein pour le montant de **Fr. 1'200.-- TTC** ;
- a adjugé, par 6 voix pour et une contre, l'offre d'honoraire relative à l'aménagement du Chemin historique du Col du Lein au bureau Impact SA pour le montant de **Fr. 4'700.-- TTC** ;
- a adjugé l'offre d'honoraire pour l'aménagement du nouvel accès à la décharge du Merdenson au bureau d'ingénieurs BISA SA pour le montant de **Fr. 39'275.-- TTC** ;
- a adjugé les travaux d'aménagement de la place de jeux à Etiez à l'entreprise Raphaël Marchetti SA pour le montant de son offre s'élevant à **Fr. 23'629.50 TTC** ;
- a adjugé les travaux d'aménagement de la place de jeux au Levron à l'entreprise Gay-Terrettaz Sàrl pour le montant de son offre s'élevant à **Fr. 30'894.45 TTC** ;
- a adjugé les travaux relatifs à l'élargissement du chemin des Frênes sur la parcelle no 1685, folio 11 à Chemin-Dessus à l'entreprise Green Fingers Sàrl pour le montant de son offre s'élevant à **Fr. 13'869.-- TTC** ;
- a autorisé la construction d'une halle (dépôt) en dérogation à l'art. 77a du RCCz (distance au fonds voisins et toit plat) sur la parcelle no 1449, folio 8 au lieu-dit Les Glariers à Vollèges à M. Christian Bérard ;
- a autorisé la pose de panneaux solaires photovoltaïques en toiture et en talus sur la parcelle no 4030, folio 24 au lieu-dit Le Planchamp à Vens à M. Louis-Marie Masson ;
- a autorisé la construction de deux villas contiguës (quatre logements en résidence principale) sur les parcelles no 1484 et 1495, folio 5 au lieu-dit Les Pièces à Vollèges à la société ASJ promotions SA ;
- a autorisé la construction de deux villas contiguës (quatre logements en résidence principale) sur les parcelles no 1483 et 1494, folio 5 au lieu-dit Les Pièces à Vollèges à la société ASJ promotions SA ;
- a autorisé la construction d'un couvert et d'un garage sur la parcelle no 3218, folio 18 au lieu-dit La Biolle au Levron à M. Adler Tibère ;
- a autorisé l'agrandissement d'un bâtiment d'habitation sur la parcelle no 3232, folio 18 au lieu-dit La Biolle au Levron à Mme Bonduelle-Guilbert Ingrid ;
- a autorisé la construction d'un cabanon de jardin sur la parcelle no 1764, folio 11 au lieu-dit « Maison-Neuve » à Chemin-Dessus à Mme Bestazzoni Raymonde ;
- a accordé l'autorisation pour la modification d'un projet autorisé sur la parcelle no 1493, folio 9 au lieu-dit Les Vignes à Vollèges à Mme Rosset Daniela ;
- a autorisé la modification d'un projet autorisé (hauteur du bâtiment) sur la parcelle no 1744, folio 11 au lieu-dit « Maison-Neuve » à Chemin-Dessus à M. Voutaz Jonas ;
- a décidé d'envoyer un ordre d'arrêt des travaux et de remise en état des lieux concernant la construction d'un couvert sans autorisation sur la parcelle no 1453, folio 9 au lieu-dit Les Vignes à Vollèges à M. Jolliat Gratiën ;
- a adjugé à l'entreprise Raphaël Marchetti SA, les travaux de réaménagement au couvert du Laget pour le montant de son offre s'élevant à **Fr. 15'173.80 TTC** ;
- a adjugé à l'entreprise Gay-Terrettaz Sàrl, les travaux d'aménagement du centre funéraire pour le montant de son offre, à savoir :
 - pour le cimetière de Vollèges **Fr. 19'500.--**
 - pour le cimetière du Levron **Fr. 15'500.--**